



A la rentrée 2022, 23,5 % des élèves bénéficient du dispositif Devoirs faits, une proportion en hausse depuis 2019

Au début de l'année scolaire 2022, près d'un collégien sur quatre bénéficie du dispositif, en augmentation constante depuis la rentrée 2019 (23,5 % en 2022, contre 21,3 % en 2019). Les élèves de 6^{ème} bénéficient davantage du dispositif : 38,3 % y sont inscrits, pour un temps d'accompagnement moyen également plus important (1h41, contre 1h33 en moyenne). Les élèves scolarisés dans un établissement relevant d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé (Rep+) bénéficient également plus fréquemment du dispositif mais pour un temps d'accompagnement plus faible (37,5 % de bénéficiaires, 1h25 d'accompagnement hebdomadaire en moyenne).

Les enseignants représentent la très grande majorité des encadrants (81 %) et une majorité des coordonnateurs (57 %). La moitié des établissements fait appel à plusieurs coordonnateurs, principalement un chef d'établissement et au moins un enseignant.

94 % des établissements constatent un effet positif du dispositif, notamment sur une meilleure réalisation du travail scolaire et les capacités d'organisation des élèves.

Mis en place à la rentrée scolaire 2017, le dispositif Devoirs faits fournit aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagné pour réaliser leurs devoirs et acquérir des méthodes de travail. Son organisation (taille des groupes d'élèves accueillis, horaires, encadrants, contenus, adaptations en distanciel) reste fluide : chaque établissement adapte Devoirs faits aux conditions locales, ainsi qu'aux demandes et besoins des élèves.

Les résultats sont issus de la quatrième édition de l'enquête de printemps, qui s'est déroulée du 26 septembre au 21 octobre 2022 (97,2 % des

établissements publics répondants), ainsi que des enquêtes précédentes émises à la même période de l'année.

Les enquêtes d'automne recensent généralement un moins grand nombre d'élèves bénéficiaires de Devoirs faits que celles de printemps, en raison de la mise en route du dispositif. Les résultats de ces deux périodes ne peuvent donc pas être comparés.

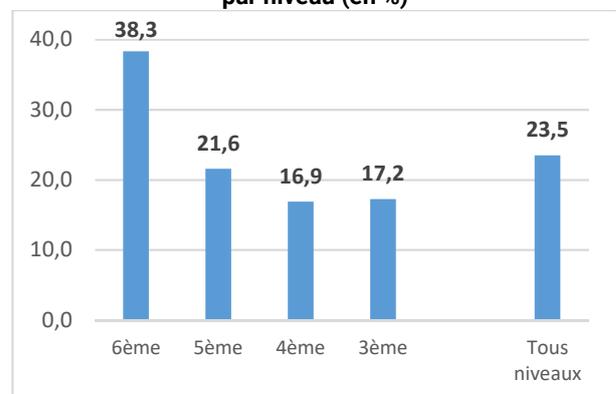
De plus, depuis automne 2022, le questionnaire de l'enquête d'automne a été réduit, l'intégralité du questionnaire étant réservé à l'enquête de printemps.

23,5 % d'élèves bénéficiaires de Devoirs faits, davantage en 6^{ème} et en éducation prioritaire

23,5 % des collégiens bénéficient d'une aide dans le cadre du dispositif Devoirs faits dans l'académie de Versailles (graphique 1).

Les élèves de 6^{ème} participent davantage que les 4^{èmes} et les 3^{èmes} (38,3 %, contre respectivement 16,9 % et 17,2 %).

Graphique 1 : Elèves bénéficiaires de Devoirs faits, par niveau (en %)

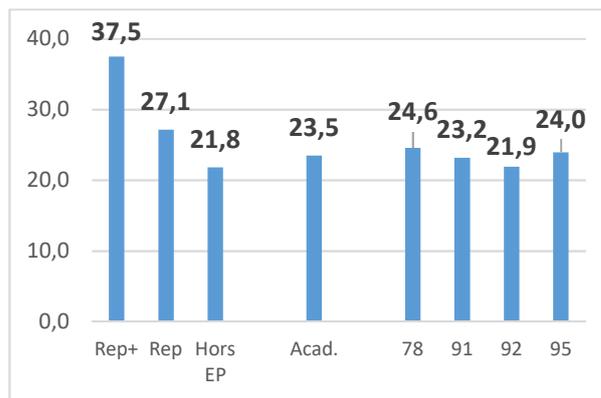


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 - Dgesco

Les élèves scolarisés dans un établissement relevant d'un réseau de l'éducation prioritaire, renforcé ou pas (Rep+ ou Rep), participent davantage (37,5 % en Rep+ et 27,1% en Rep, contre 21,8 % hors EP) (*graphique 2*).

Les élèves participent davantage à Devoirs faits dans les Yvelines et le Val-d'Oise (respectivement 24,6 % et 24,0 %) ; ils participent moins dans les Hauts-de-Seine (21,9 %).

Graphique 2 : Elèves bénéficiaires de Devoirs faits, par département et statut EP (en %)

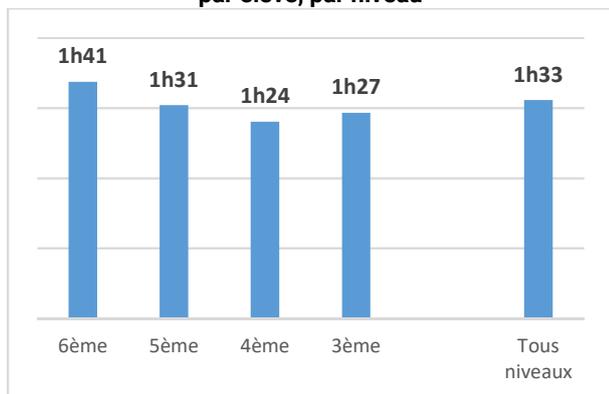


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

Les élèves de 6^{ème} bénéficient de plus d'heures de soutien, comme ceux de l'Essonne et du Val-d'Oise

Les élèves de 6^{ème} participent, également, à davantage de temps de soutien que les 5^{èmes}, les 3^{èmes} et les 4^{èmes} (1h41 par semaine, contre respectivement 1h31, 1h27 et 1h24) (*graphique 3*).

Graphique 3 : Heures hebdomadaires moyennes par élève, par niveau

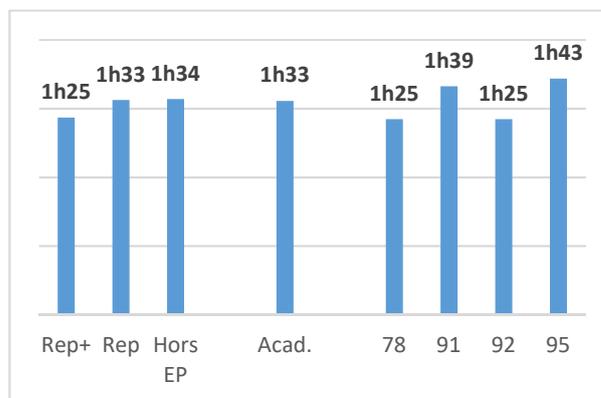


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

Les élèves scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire renforcé (Rep+) bénéficient d'un temps de soutien moins élevé (1h25 par semaine, contre 1h33 en moyenne). (*graphique 4*)

Les élèves de l'Essonne et du Val-d'Oise bénéficient de davantage de temps dans le cadre de Devoirs faits (respectivement 1h39 et 1h43 par semaine en moyenne, contre 1h25 en Yvelines et dans les Hauts-de-Seine).

Graphique 4 : Heures hebdomadaires moyennes par élève, par département, et par statut EP



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

La participation des élèves à la rentrée scolaire augmente, le temps de soutien diminue

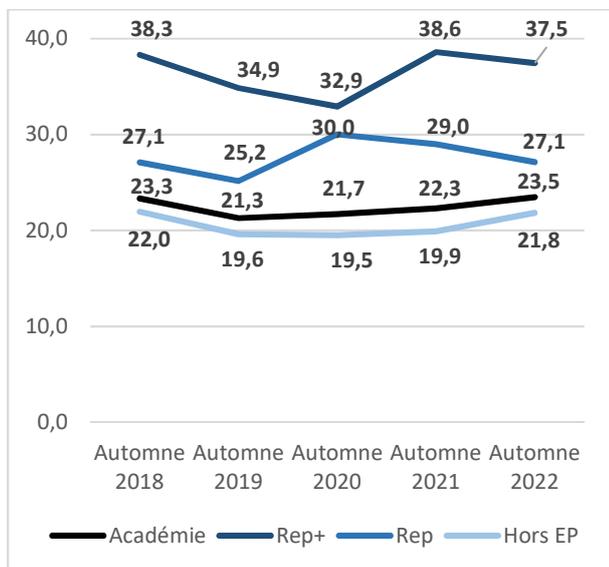
Selon les enquêtes de rentrée, depuis 2019, les élèves sont de plus en plus nombreux à participer à Devoirs faits : de 21,3 % en 2019 jusqu'à 23,5 % en 2022, en progression constante, permettant d'atteindre un niveau similaire à 2018 (*graphique 5*).

Après une nette diminution aux rentrées scolaires 2019 et 2020, la participation des élèves de Rep+ a

fortement augmenté à la rentrée 2021 et diminué, à nouveau, à la rentrée 2022. A l'inverse, la participation des élèves de Rep a augmenté à la rentrée scolaire 2020 et diminue continûment depuis (de 30 % à la rentrée 2020 jusqu'à 27,1 % à la rentrée 2022). Les élèves hors de l'Education prioritaire, quant à eux, participent davantage,

d'année en année, depuis 2019 (de 19,6 % en 2019 à 21,8 % en 2022).

Graphique 5 : Evolution de la participation à Devoirs faits hors et en EP (en %)

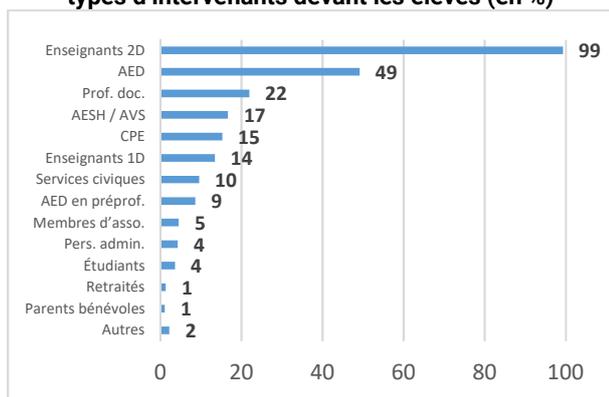


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles

Les enseignants du 2nd degré représentent 81 % des encadrants et prennent en charge 69 % des heures de Devoirs faits

Dans la quasi-totalité des collèges, des enseignants du 2nd degré encadrent Devoirs faits (99 %) (graphique 7). Les AED participent à l'encadrement dans la moitié des établissements. Les professeurs documentalistes, les AESH, les CPE et les professeurs des écoles font moins souvent partie des encadrants Devoirs faits (entre 14 à 22 % des établissements). Les autres catégories de personnels encadrent le dispositif dans 10 % ou moins des établissements.

Graphique 7 : Etablissements recourant aux différents types d'intervenants devant les élèves (en %)



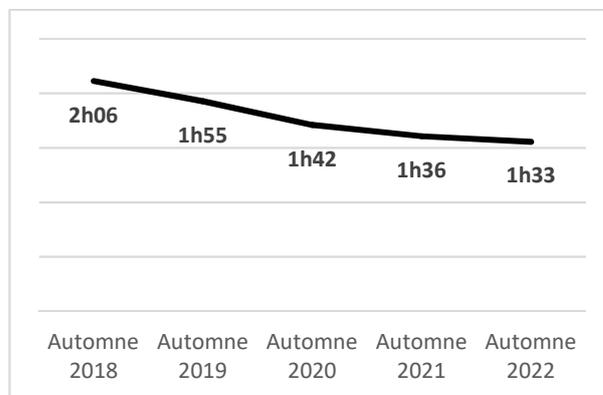
Lecture : 99 % des établissements ont des enseignants parmi les encadrants

Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

Source : enquêtes Devoirs faits d'automne 2018 à 2022 – Dgesco

Le temps hebdomadaire moyen de soutien dont les élèves profitent, mesuré à la rentrée, diminue depuis 2018 (1h33 en 2022, contre 1h36 en 2021 et 1h42 en 2020) (graphique 6).

Graphique 6 : Evolution du nombre moyen d'heures hebdomadaires par élève

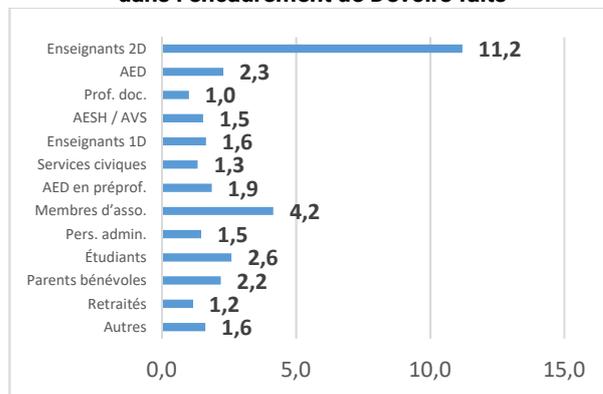


Champ : collèges publics de l'académie de Versailles

Source : enquêtes Devoirs faits d'automne 2018 à 2022 – Dgesco

Les enseignants comptent les personnels les plus nombreux dans l'encadrement du dispositif (11,2 enseignants, contre 2,3 AED en moyenne par établissement) (graphique 8).

Graphique 8 : Nombre moyen de personnes impliquées dans l'encadrement de Devoirs faits



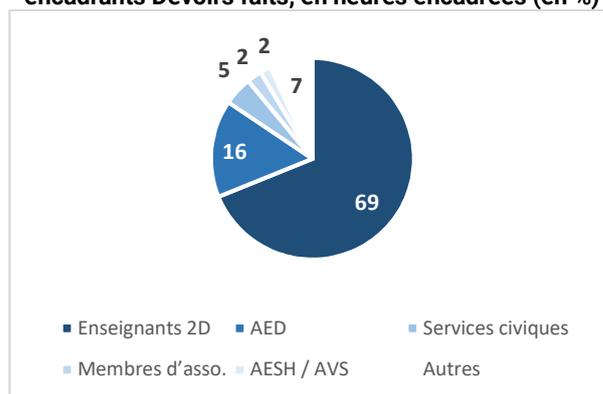
Lecture : dans les établissements où des enseignants 2nd degré assurent l'encadrement de Devoirs faits, en moyenne 11,2 enseignants sont concernés.

Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

Au total, 81 % des encadrants sont des enseignants et 8 % sont des AED.

Cependant, les enseignants assurent chacun, en moyenne, 1,5 heure alors que les AED en assurent 3,7 et les volontaires en service civique (qui ne représentent que 1 % des encadrants), s'occupent chacun de 8,9 heures. Au final, 69 % des heures Devoirs faits sont encadrées par des enseignants, 16 % par des AED et 5 % par des volontaires en service civique (graphique 9).

Graphique 9 : Part de chaque catégorie parmi les encadrants Devoirs faits, en heures encadrées (en %)



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

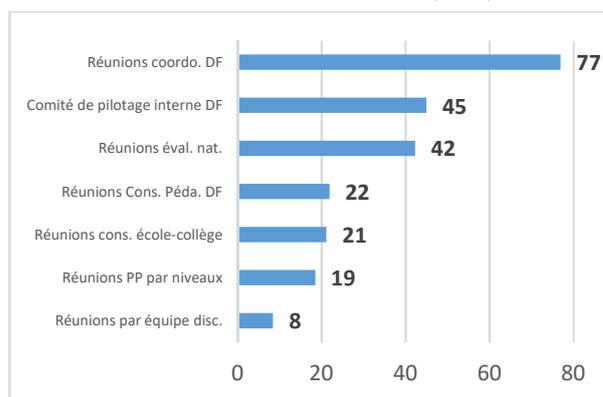
La moitié des établissements adopte une organisation avec plusieurs coordonnateurs

Les coordonnateurs Devoirs faits sont le plus souvent des enseignants (pour 57 % d'entre eux) (graphique 10). Les chefs adjoints d'établissement et les CPE forment les deux autres catégories de personnels qui assument le plus souvent cette tâche (respectivement 19 % et 15 % des coordonnateurs).

L'organisation de Devoirs faits est souvent partagée entre plusieurs personnes : 52 % des établissements ont nommé plusieurs coordonnateurs, dont un chef d'établissement et au moins un enseignant dans la moitié des cas. 4 % des établissements n'ont pas nommé de coordonnateurs Devoirs faits.

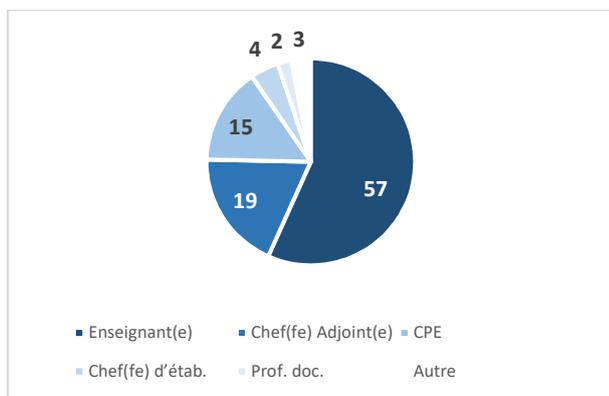
Les principales actions de pilotage se déclinent, principalement, en réunions spécifiquement consacrées à Devoirs faits menées par le(s) coordonnateur(s), comités de pilotage du dispositif et réunions liés aux résultats des évaluations nationales (graphique 11).

Graphique 11 : Actions de pilotage de Devoirs faits à l'échelle de l'établissement (en %)



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

Graphique 10 : Part de chaque catégorie parmi les coordonnateurs Devoirs faits (en %)



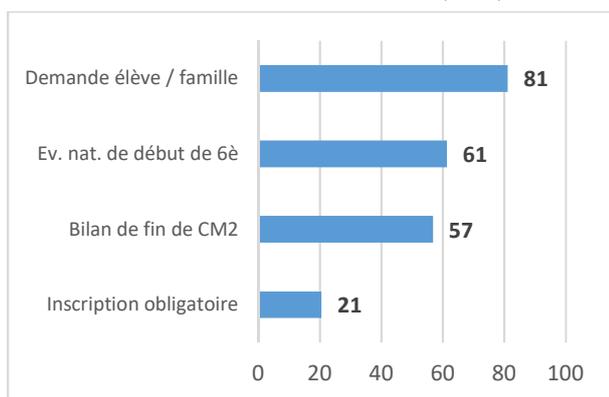
Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

Des inscriptions d'abord motivées par le volontariat des élèves et les résultats aux évaluations de 6^{ème}

En début d'année, les inscriptions des 6^{èmes} à Devoirs faits sont d'abord motivées par le souhait des élèves ou des familles d'en bénéficier (dans 81 % des établissements) (graphique 12). Les établissements inscrivent également leurs élèves d'après les

résultats des évaluations nationales de 6^{ème} (dans 61 % des cas) et les bilans de fin de CM2 (57 %). 21 % des établissements pratiquent une politique d'inscription systématique des 6^{èmes}.

Graphique 12 : Critères d'orientation des élèves de 6^{ème} vers Devoirs faits à la rentrée (en %)



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

En terme d'adaptations locales, les établissements plébiscitent principalement l'adaptation de la taille des groupes d'élèves et l'inscription assouplie de leurs élèves (respectivement 70 % et 64 % des établissements) (*graphique 13*). 49 % des établissements adaptent également leur offre aux élèves en abordant des thèmes appropriés, par exemple en mettant en place des pôles disciplinaires.

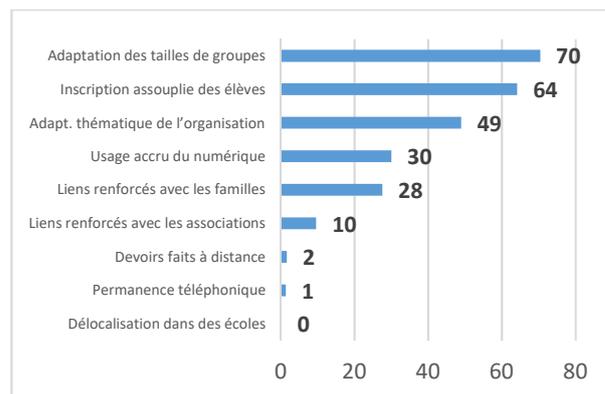
94 % des établissements signalent un effet positif, principalement sur le travail personnel et la capacité d'organisation des élèves

94 % des établissements constatent un effet du dispositif Devoirs faits sur les élèves qui en bénéficient. Les effets les plus fréquemment constatés sont une meilleure réalisation du travail personnel et une meilleure capacité d'organisation, devant l'amélioration des relations avec les adultes ou l'amélioration des résultats des élèves bénéficiaires (*graphique 14*). En revanche, peu d'établissements signalent davantage d'investissement personnel des élèves : pour 22 % d'entre eux, les élèves montrent un meilleur engagement dans les activités écrites en classe, et pour 16 %, les élèves participent davantage à l'oral.

30 % des établissements recourent à un usage accru du numérique, et 28 % visent à renforcer les liens avec les familles. 10 % s'appuient sur des liens avec des associations.

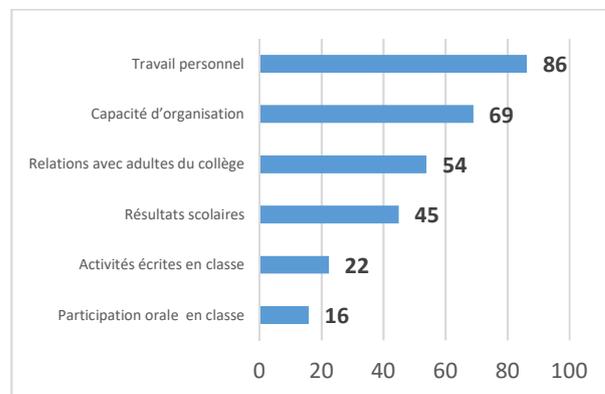
La mise en place de Devoirs faits à distance est en revanche très rare, elle ne concerne que 2 % des établissements (soit 7 établissements dans l'académie de Versailles), tout comme l'installation d'une permanence téléphonique (1 %).

Graphique 13 : Adaptations locales des modalités de Devoirs faits (en %)



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

Graphique 14 : Intervenants devant les élèves (en %)



Champ : collèges publics de l'académie de Versailles
Source : enquête Devoirs faits d'automne 22 – Dgesco

Méthodologie :

Le dispositif Devoirs faits fait l'objet d'enquêtes biennuelles depuis la rentrée 2018 (l'enquête du printemps 2020, en période de confinement, a été annulée). Une première vague se déroule avant les vacances de la Toussaint, suivie d'une seconde vague au printemps (mars-avril). Dans l'académie de Versailles, ces enquêtes sont diffusées auprès des établissements publics recevant des élèves de niveau collège (y compris les EREA, et les lycées professionnels et polyvalents qui accueillent des 3èmes prépa-métiers).

Le questionnaire d'automne 2022 porte sur :

- le nombre d'élèves inscrits dans le dispositif et le nombre d'heures de soutien qu'ils suivent,
- les modes d'orientation des élèves vers Devoirs faits,
- les intervenants choisis pour encadrer les élèves, leur statut, ainsi que le nombre d'heures qu'ils encadrent,
- la présence éventuelle, et le statut de coordonnateurs en établissement,
- le type de pilotage choisi pour Devoirs faits dans l'établissement,
- les modalités particulières choisies localement (en particulier Devoirs faits à distance),
- les effets de Devoirs faits sur les élèves qui en bénéficient.

Ces questions sont presque constantes depuis la création de l'enquête. A partir d'automne 2022, les enquêtes d'automne ne comportent qu'un questionnaire allégé, le questionnaire complet étant réservé aux enquêtes de printemps.

97,2 % des établissements publics consultés ont répondu à l'enquête d'automne 2022.

Pour aller plus loin :

- Besson L., Forestier C., Glasman D., "[Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école](#)", *Haut Conseil de l'Evaluation de l'Ecole*, n° 2004.15, décembre 2004, Depp.
- Billoir R., "[36 % des élèves de 6^{ème} bénéficient de Devoirs faits](#)", *Notes de la Dapep*, n°17, août 2022, Dapep.
- Centre Alain Savary, « [De la question des devoirs à l'apprentissage de l'autonomie dans le travail personnel](#) », Ifé Lyon , juillet 2018.
- Ménager N. et Sève C., « [Rapport d'Inspection générale "Devoirs faits"](#) », note IGEN-IGAENR n° 2019-055, juillet 2019.
- Ministère de l'Education nationale, [Tout savoir sur Devoirs faits : Vademecum à destination des principaux de collège](#), 2017.
- Ministère de l'Education nationale, [Dossier de Presse](#), novembre 2017.
- Obert D., Raynal J.-F. (pilotes), Biaggi C., Cherifi H., « [Mission de suivi et d'observation de la mise en œuvre des réformes en cours "Devoirs faits". Note d'étape](#), Rapport n° 2020-118 », IGESR, août 2020.
- Obert D., Raynal J.-F. (pilotes), Biaggi C., Cherifi H., « [Mise en œuvre des réformes en cours. Devoirs faits. Note d'étape n° 2020-031](#) », février 2020.
- Observatoire des Pratiques en Milieu Scolaire, « [Le travail personnel des élèves en dehors de la classe](#) », Académie de Créteil, mai 2016.
- Thibert R., « [Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève](#) », *Dossier de veille de l'Ifé*, juin 2016.